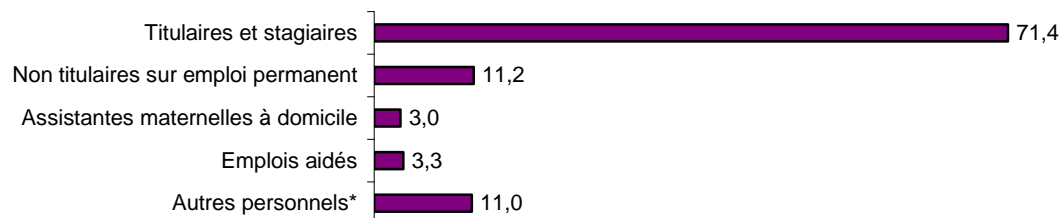


**> A – EMPLOI****Combien sont-ils : 1 787 000 agents****59,4%** des titulaires et non titulaires sur emplois permanents sont des **femmes**.**Répartition par statut (en %) :**

\*Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables et apprentis.

**Situations juridiques des non titulaires sur emploi permanent**

	%
Contractuels	21,7
Sur poste vacants	31,5
Remplaçants	26,1
Communes et établissements assimilés de moins de 1000 habitants	4,1
Catégorie A selon les fonctions ou pour besoins de services	6,6
Autres non titulaires	10,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

**Répartition par catégorie hiérarchique et par sexe des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :**

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	7,7	8,8	8,2
B	15,2	12,3	14,0
C	74,5	77,4	75,7
Inclassable	2,6	1,5	2,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Répartition par filière et par sexe des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :**

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	34,5	10,0	24,5
Technique	32,8	69,6	47,7
Culturelle	4,9	4,5	4,7
Sportive	0,5	2,2	1,2
Sociale	14,4	0,7	8,9
Médico-sociale	6,6	0,4	4,1
Médico-technique	0,2	0,1	0,1
Police municipale	0,4	2,6	1,3
Incendie et secours	0,2	6,3	2,6
Animation	4,8	3,0	4,0
Autres	0,8	0,6	0,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Répartition par condition d'emploi des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :**



**> B – MOUVEMENTS DE PERSONNELS**

**Recrutements**

	%
Mutation	9,5
Détachement hors FPE	1,8
Détachement de la FPE	3,1
Intégration directe	0,4
Promotion interne	0,4
Recrutement direct	21,2
Concours	4,7
Réintégration	2,4
Transfert de compétence	22,6
Non titulaires	34,0
<b>Ensemble des recrutements</b>	<b>100,0</b>

**Motifs de départs des titulaires**

	%
Départ à la retraite	40,5
Mutation	23,0
Mise en disponibilité, congé parental	18,4
Démission	3,7
Décès	3,1
Détachement	2,9
Transfert de compétence	1,0
Mis à disposition	2,2
Fin de détachement dans la collectivité	1,8
Autres	3,4
<b>Ensemble des départs</b>	<b>100,0</b>

**Promotion des titulaires**

	%*
Avancement de grade	9,4
Avancement d'échelon	41,1

\* Rapporté à l'effectif des titulaires au 31/12/2007

**Titularisation des non titulaires**

	%*
Nommés stagiaires	29,8
Titularisés sans stage	1,4

\* Rapporté à l'effectif des non titulaires au 31/12/2007

## > C – REGIME INDEMNITAIRE

### *Part des indemnités dans la rémunération totale des titulaires (en %) :*

Indemnités article 111	5,2
Indemnités article 88	11,3
Nouvelle bonification indiciaire	0,9
Part totale des indemnités	17,4

### *Non titulaires sur emploi permanent (en %) :*

Part des indemnités	10,2
---------------------	------

## > D – FORMATION

### *Répartition par type de formation (en %) :*

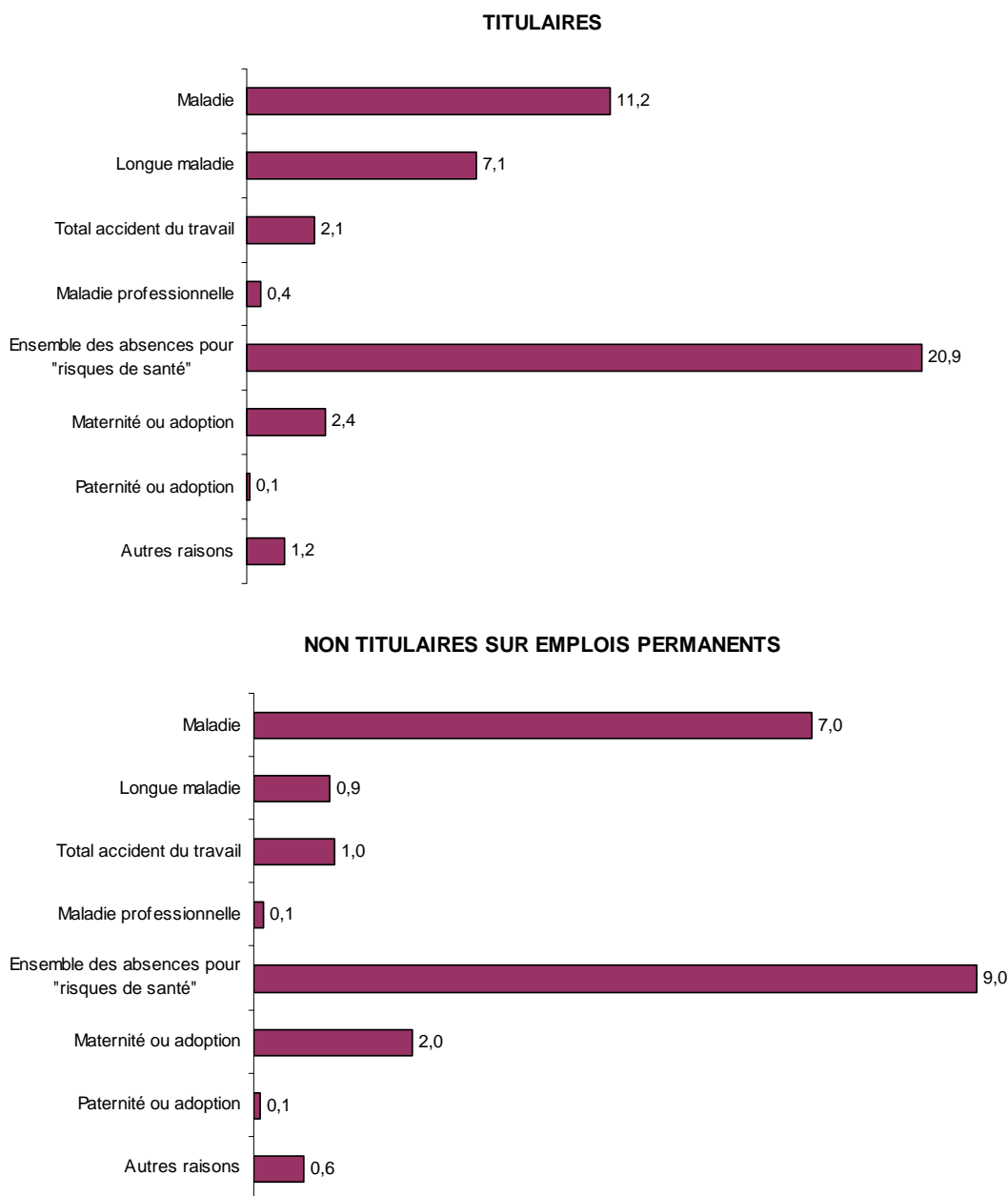
	<i>Part en journées de formation</i>
Préparations aux concours et examens d'accès à la FPT	11,9
Formation prévue par les statuts particuliers	26,1
Formation continue (en cours de carrière)	55,7
Formation personnelle (hors congés formation)	1,7
Non classable dans ces catégories	4,6
<b>Ensemble des formations</b>	<b>100,0</b>

### *Répartition par organisme de formation (en %) :*

	<i>Part en journées de formation</i>
CNFPT - cotisation obligatoire	44,5
CNFPT au delà de la cotisation obligatoire	3,6
Collectivités	23,0
Autres organismes	28,9
<b>Ensemble des organismes de formation</b>	<b>100,0</b>

## > E – SANTE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées\* d'absence par agent et par motif :



Nombre d'accidents du travail :

	<b>Ensemble des collectivités</b>
Nombre d'accidents de service pour 100 agents	6,8
Nombre d'accidents de trajet pour 100 agents	0,7

\* : Les journées d'absence pour maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptés en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

## **Précisions méthodologiques**

*L'exploitation statistique des « rapports au CTP sur l'état au 31/12/2007 des collectivités territoriales », les bilans sociaux, est réalisée par le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales et l'Observatoire de la fonction publique territoriale du CNFPT, sous l'égide du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.*

Le champ des bilans sociaux recouvre les collectivités disposant d'un comité technique paritaire (CTP) propre (celles de plus de 50 agents) ou relevant du CTP d'un centre de gestion. Il est un peu plus restreint que celui de l'enquête annuelle de l'Insee sur les effectifs des collectivités territoriales (dite « Colter »). A partir des bilans au 31 décembre 2007, 18 161 dossiers ont été retournés - soit directement, soit par l'intermédiaire des centres de gestion de la fonction publique territoriale - dont 15 061 sont finalement exploitables. Le taux de couverture des collectivités est de 31 %, ce qui représente près des deux tiers des personnels titulaires (65,2 %).